

Formules de serments et de déclarations

SERMENTS

Sténographe

Jurez-vous par le Dieu tout-puissant que vous inscrirez fidèlement, du mieux que vous pourrez, les témoignages rendus devant la présente cour martiale, ainsi que toutes les autres matières qu'il faudra; et que, quand on vous le demandera, vous en fournirez à la cour une transcription fidèle?

Réponse: Je le jure.

Interprète

Jurez-vous par le Dieu tout-puissant que vous donnerez, selon toute votre habileté, une interprétation et une traduction fidèles, qu'on pourra exiger de vous, concernant la question dont est saisie la présente cour martiale?

Réponse: Je le jure.

Témoin

Jurez-vous par le Dieu tout-puissant que le témoignage que vous rendrez devant cette cour sera la vérité, toute la vérité et rien que la vérité?

Réponse: Je le jure.

Déclarations solennelles

La formule de la déclaration est la même que celle des serments, sauf qu'aux mots: "Jurez-vous par le Dieu tout-puissant" se substituent les mots: "(Nom et prénoms), promettez-vous et déclarez-vous solennellement", et que les mots: "promettez-vous et déclarez-vous solennellement" se substituent aux mots: "jurez-vous", partout où ces derniers se présentent.